Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées au titre de l'article 37*	*Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations*	*Orateurs*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
				Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	les invités	
S/PV.8550 14 juin 2019			Burundi	Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine[a], Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8652 30 octobre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/2019/837)		Burundi	Envoyé spécial du Secrétaire général, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil[b], tous les invités	

[a] Le Commissaire à la paix et à la sécurité a participé à la séance par visioconférence depuis Montréal (Canada).
[b] L'Afrique du Sud, qui assurait la présidence du Conseil, était représentée par sa ministre des relations et de la coopération internationales.

4. La situation dans la région des Grands Lacs

Durant la période considérée, le Conseil s'est réuni deux fois (séances d'information) au sujet de la situation dans la région des Grands Lacs[57]. En 2019, il n'a adopté aucune décision au titre de cette question. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les orateurs.

En 2019, les exposés présentés au titre de cette question l'ont été par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et avaient trait aux deux rapports du Secrétaire général[58]. Lors des

[57] Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

[58] S/2019/229 et S/2019/783.

deux exposés au Conseil, l'Envoyé spécial a appelé l'attention sur les activités que le Bureau avaient menées à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, notamment en vue de faciliter le désarmement volontaire, le rapatriement et la réintégration des ex-combattants ainsi que la coopération sécuritaire pour la neutralisation des forces négatives.

En 2019, le Secrétaire général a nommé un nouvel Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs[59]. Le 26 mars 2019[60], l'Envoyé spécial sortant a présenté son dernier exposé et souligné l'importance que revêtait la volonté politique des dirigeants de la région s'agissant de régler les problèmes de sécurité et les difficultés liées à la situation humanitaire qui duraient depuis longtemps dans la région des Grands Lacs. Il a également fait observer que son bureau avait travaillé en coopération étroite avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs aux fins de la mise en œuvre opérationnelle des mécanismes de sécurité et de renforcement de la confiance et de l'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'action concernant la situation des réfugiés. Il a expliqué qu'au cours de son mandat, il avait concentré ses efforts sur les domaines prioritaires clés pour aider les pays signataires à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Une de ces priorités était le renforcement de l'appropriation régionale du processus de mise en œuvre, et une des stratégies adoptées à cette fin consistait à donner un souffle nouveau au Mécanisme régional de suivi. Il a également mentionné les efforts visant à maintenir l'attention régionale et internationale sur la nécessité de renforcer la coopération pour lutter contre les forces négatives et instaurer la confiance entre tous les pays et à promouvoir la cohésion régionale et le maintien de l'attention internationale à l'égard de la situation en République démocratique du Congo et au Burundi ainsi que la participation des femmes aux processus politiques et aux processus de paix dans la région. Enfin, il a dit s'être employé à encourager un dialogue politique sur les moyens de transformer les ressources naturelles en véhicules de prospérité partagée et à promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme.

Le 3 octobre 2019[61], le Conseil a entendu un exposé du nouvel Envoyé spécial qui a tout d'abord noté que des étapes importantes avaient été franchies dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération grâce, notamment, au transfert pacifique du pouvoir en République démocratique du Congo et à la volonté réaffirmée des leaders de la région de faire ensemble face aux défis qui entravaient son émergence. Dans le cadre de son exposé, l'Envoyé spécial a également parlé des dernières initiatives menées par son bureau afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment des consultations entreprises avec les pays concernés au sujet de mesures non militaires visant à servir de compléments aux opérations militaires. Il a en outre souligné qu'il importait de mettre en œuvre des projets transfrontaliers générateurs d'emplois au profit des jeunes et noté que la coopération et l'intégration régionales étaient en cours de revitalisation. Il a ajouté que son bureau appuyait les préparatifs de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands lacs, qui se tiendrait en mars 2020 à Kigali et a appelé les membres du Conseil à soutenir cette initiative.

Au cours de leurs débats, les membres du Conseil se sont félicités de l'évolution récente de la situation politique, en particulier en République démocratique du Congo, et ont salué les efforts soutenus faits par des dirigeants de la région pour parvenir à la stabilité politique dans la région des Grands Lacs. Des membres du Conseil ont réaffirmé que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération était le mécanisme essentiel permettant de relever les défis auxquels la région était confrontée[62]. Certains se sont dits préoccupés par la violence persistante dans l'est de la République démocratique du Congo, l'épidémie d'Ebola et la détérioration de la situation humanitaire et les déplacements forcés de populations[63]. Des membres du Conseil ont également souligné l'importance de la coopération régionale dans le cadre de mécanismes régionaux tels que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine et ont appelé à un coopération plus poussée en vue de s'attaquer à des problèmes de longue date concernant les groupes armés, la situation humanitaire, notamment l'épidémie d'Ebola, et le développement socioéconomique[64]. En ce qui concerne le Burundi, à la séance tenue en mars[65], le représentant

[59] Voir S/2019/67 et S/2019/68. Pour plus d'informations sur les conseillers, les envoyés et les représentants spéciaux, voir la section VI de la neuvième partie.

[60] Voir S/PV.8491.

[61] Voir S/PV.8630.

[62] Voir S/PV.8491 (Fédération de Russie, États-Unis et Pologne).

[63] Voir S/PV.8630 (Guinée équatoriale, Koweït, Fédération de Russie et Afrique du Sud).

[64] Voir S/PV.8491 (Fédération de Russie et Koweït) et S/PV.8630 (Chine, Indonésie et Fédération de Russie).

[65] Voir S/PV.8491.

du Royaume-Uni a invité les partenaires internationaux à continuer d'appuyer la Communauté d'Afrique de l'Est dans ses efforts pour mettre fin à la crise politique au Burundi et préserver l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Il a également encouragé toutes les parties prenantes à examiner si l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pourrait jouer un rôle accru dans la promotion du dialogue au Burundi. À la séance tenue en octobre[66], la représentante des États-Unis et le représentant du Royaume-Uni se sont dits préoccupés par les restrictions à la liberté de réunion et d'expression et ont souligné l'importance de la bonne gouvernance, un point dont a également parlé le représentant de l'Allemagne.

[66] Voir S/PV.8630.

Séances : la situation dans la région des Grands Lacs

Séance et date	*Question subsidiaire*	*Autres documents*	*Invitations adressées au titre de l'article 37*	*Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations*	*Orateurs*	*Décision et vote (pour-contre-abstentions)*
S/PV.8491 26 mars 2019	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2019/229)		République démocratique du Congo	Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8630 3 octobre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2019/783)		République démocratique du Congo	Envoyé spécial du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités	

5. La situation concernant la République démocratique du Congo

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu sept séances au titre de la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », et adopté trois résolutions en vertu du Chapitre VII de la Charte. Trois réunions ont été convoquées aux fins de l'adoption d'une décision du Conseil et quatre ont pris la forme de séances d'information[67]. Le Conseil s'est également réuni deux fois avec les pays qui fournissaient des contingents ou du personnel de police à la Mission de

[67] Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.